



Journée d'études
Perpignan
palais des rois de Majorque
24 novembre 2018

**A l'épreuve du
dépérissement urbain :
secteurs protégés et
architecture vernaculaire.**

Cette question a un sens particulier à Perpignan, où des quartiers entiers, vernaculaires, sans monumentalité, semblent pour cette raison exclus de tout souci de protection conservatrice, alors même qu'identifiés dans le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur comme composante historique du tissu urbain.

L'architecture modeste, vernaculaire est-elle condamnée, même dans les secteurs protégés, par les exigences du nouveau renouvellement urbain ?

Admet-on de gérer avec le même soin, avec les mêmes moyens techniques et financiers un bâti qui ne répond pas aux critères de "qualité architecturale", de "monumentalité", alors qu'il s'agit du tissu ancien, produit par l'Histoire, dont le stock est fini et qui, s'il disparaît, ne sera pas remplacé ?

Pour éclairer la réflexion sur un sujet qui ne peut être limité à ce cas, l'ASPAHR -Association pour la Sauvegarde du patrimoine artistique et historique roussillonnais, fondée en 1963- se propose de réunir une journée d'études à Perpignan le 24 novembre 2018, en réunissant des contributions d'autres villes et secteurs où la question peut être examinée et débattue.

Avec le concours de :

- AIAM (Amitiés Internationales André Malraux)
- ICOMOS-France (section française du Conseil international des Monuments et des Sites)

Note introductive

Dans sa présentation de la Loi de 1962 qui porte son nom, André Malraux insistait sur la mutation du critère de protection que celle-ci représentait, passant du monument à l'ensemble, passant de l'individualisation des monuments prestigieux ou représentatifs, des "chefs d'oeuvre", à une vision de la ville plus large, comme un corps organique, où le beau ou le riche côtoie l'insignifiant.

Écoutons-le :

"Au siècle dernier, le patrimoine historique de chaque nation était constitué par un ensemble de monuments. Le monument, l'édifice, était protégé comme une statue ou un tableau. L'État le protégeait en tant qu'ouvrage majeur d'une époque, en tant que chef-d'oeuvre. Mais les nations ne sont plus seulement sensibles aux chefs-d'oeuvre, elles le sont devenues à la seule présence de leur passé. Ici est le point décisif : elles ont découvert que l'âme de ce passé n'est pas faite que de chefs-d'oeuvre, qu'en architecture un chef-d'oeuvre isolé risque d'être un chef-d'oeuvre mort ; que si le palais de Versailles, la cathédrale de Chartres appartiennent aux plus nobles songes des hommes, ce palais et cette cathédrale entourés de gratte-ciel n'appartiendraient qu'à l'archéologie ; que si nous laissons détruire ces vieux quais de la Seine semblables à des lithographies romantiques, il semblerait que nous chassions de Paris le génie de Daumier et l'ombre de Baudelaire. Or, sur la plupart de ces quais au-delà de Notre-Dame ne figure aucun monument illustre, leurs maisons n'ont de valeur qu'en fonction de l'ensemble auquel elles appartiennent."

(Assemblée nationale, 23 juillet 1962).

Qu'en est-il aujourd'hui dans la pratique des Sites patrimoniaux remarquables (ex-Secteurs sauvegardés), comme dans la pratique des plans d'urbanisme de droit commun (PLUI), auxquels la loi confère désormais la possibilité d'une gestion patrimoniale du bâti ?

Le bâti ordinaire, le bâti "vernaculaire" au sens d'une architecture qui n'obéit pas principalement à des règles savantes, mais à des productions artisanales, des pratiques techniques ou des matériaux liés à un savoir-faire à un moment donné, ou qui garde simplement la mémoire de tracés urbains, de voies disparues, de limites dépassées, *etc*, a-t-il vraiment acquis droit à la conservation, dans les ensembles urbains et villageois ?

La hiérarchie des critères de protection, surtout dans les coeurs de ville ou de bourg que le dépérissement contemporain récent désigne assez fortement comme des territoires de projet, ne se révèle-t-elle pas toujours la même, privilégiant l'architecture représentative ou savante, voire le seul détail orné et valorisant ce type de bâti comme un type de "seconde zone", d'accompagnement, pouvant être plus facilement sacrifié ?

En un mot, considère-t-on toujours, comme Malraux le faisait, la ville ancienne comme un tout, ayant une signification d'ensemble et où la mémoire de la culture, matérielle ou non, a un sens quelle qu'en soit la manifestation, ou en est-on revenu à la sacralisation monumentale, le tissu urbain n'étant conçu que conjonctif ?



Journée d'études
Perpignan, palais des rois de Majorque
24 novembre 2018

**A l'épreuve du déperissement urbain :
secteurs protégés et architecture vernaculaire.**

Programme

9h : accueil, salle basse du palais des rois de Majorque : Jean-Bernard Mathon, président de l'ASPAHR

9h 15 : Bref rappel d'une loi novatrice : la loi dite "loi Malraux" : Pierre Coureux, président des AIAM

9h 25 : Perpignan, Saint-Jacques et Saint-Matthieu, quartiers vernaculaires : conserver ou détruire ?
Interventions : histoire, typologie, réhabilitation : *Aymat Catafau (Université de Perpignan), Olivier Poisson (conservateur général du patrimoine honoraire), Bernard Cabanne, (architecte) .*

10h : Bordeaux, la ville de pierre : architectures ordinaires en PLU et en PSMV, regards croisés : *Anne-Laure Moniot, Sylvain Schoonbært (Bordeaux Métropole).*

10h 30 : Les cités minières du Nord de la France, comment protéger et faire évoluer un patrimoine ordinaire inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial ? : *Raphaël Alessandri (Mission Bassin minier).*

11h : Tortosa et Amposta (Catalogne), deux villes proches et des manières opposées de voir le Patrimoine urbain. L'anachronisme de la destruction et la vertu de l'intégration : *Dídac Gordillo Bel, architecte (Barcelone), professeur à l'Université Polytechnique de Catalogne.*

11h 30 : *Celleres* et coeurs de villages en Roussillon : questions sur la conservation des tracés urbains : *Aymat Catafau (Université de Perpignan).*

12h : les sites patrimoniaux remarquables et leurs plans de sauvegarde et de mise en valeur, de l'analyse urbaine aux réalisations : *Antoine Bruguerolle (architecte, ICOMOS-CIVVIH)*

12h 30 fin de la matinée

repas libre

14h visites de terrain : *Perpignan, quartiers Saint-Jacques et Saint-Matthieu.*

Rendez-vous : place du Puig

16 h : table ronde (modérateur : Olivier Poisson): *architecture vernaculaire en secteur protégé : conservation, réhabilitation ou renouvellement ?*

Raphaël Alessandri, Antoine Bruguerolle, Bernard Cabanne, Aymat Catafau, Pierre Coureux, Jean-Michel Galley, Dídac Gordillo, Jean-Bernard Mathon, Anne- Laure Moniot, Bertrand Ramond, Etienne Rouziès, Sylvain Schoonbært, Mimi Tjoyas.

17h 30 : conclusions.



Journée d'études
Perpignan, palais des rois de Majorque
24 novembre 2018

**A l'épreuve du déperissement urbain :
secteurs protégés et architecture vernaculaire.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Mail :

Participera à la journée d'études du 24 novembre

Participera à la visite (14h-16h)

Bulletin à retourner à : ASPAHR, 21 rue Jean-Baptiste Lully—66000 Perpignan

Ou par mail à : aspahr2017@gmail.com

Les participations à la journée d'études et à la visite sont gratuites



ASPAHR

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
Artistique et Historique Roussillonnais
21, rue Jean-Baptiste Lully 66000 Perpignan
E-mail : aspahr2017@gmail.com